

BLAINVILLE INFOS N°126 - octobre 2017

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Afin de participer à la lutte nationale contre les frelons asiatiques, une espèce invasive arrivée à Blainville-sur-Mer en 2011, le conseil municipal a décidé d'adhérer à la Fédération Départementale de Défense contre les organismes nuisibles de la Manche et de prendre totalement en charge le coût de la destruction des nids signalés.

Ainsi, toute personne amenée à observer un nid de frelons, à priori asiatiques, est invitée à le signaler à la mairie dans les plus brefs délais en le localisant avec précision. Il ne faut pas intervenir soi-même et éviter de le déranger.

Les frelons asiatiques sont de réelles nuisances pour la santé et la biodiversité. En cas de piqûre, il peut être nécessaire de contacter les pompiers ou le Samu. Ces frelons impactent la biodiversité en prédatant de nombreux insectes pollinisateurs et en détournant les abeilles de leurs fonctions.

AMÉNAGEMENT DU BOURG

La deuxième tranche d'aménagement du bourg prévue pour 2018-2019 visera à aménager une zone 20 km/h avec priorité piétonne sur la partie de la RD 244 allant de l'ouest de la route du littoral à l'est des sorties des rues de l'église et du Hutrel ainsi que rue de l'église, et rue Aubain. Ces deux dernières seront mises en sens unique. **Le projet, présenté aux riverains, fera l'objet d'une réunion publique en mairie, le mardi 14 novembre 2017, à 14h30.** Pour participer à cette réunion, s'inscrire en mairie, le nombre de places étant limité à 25. En cas de dépassement, d'autres réunions seront proposées.

AMÉNAGEMENT DE LA CANTINE, DU PARKING SCOLAIRE ET DU PLATEAU SPORTIF SCOLAIRE

Le projet devrait être achevé courant novembre. Il fera l'objet d'une réunion publique courant décembre.

PRIX DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE

Le conseil municipal a fixé comme suit les prix des repas à la cantine pour l'année scolaire 2017/2018 :

- repas enfant : 3.50€
- journées rencontre pour les séniors : repas du mardi : 4.60€ et repas du mercredi : 5.60€

TARIFS DE LA GARDERIE PÉRI-SCOLAIRE

Les tarifs de la garderie péri-scolaire ont été fixés comme suit par la communauté de communes Coutances mer et bocage :

le matin	arrivée à partir de 7h30	1.40€
le soir	jusqu'à 19h00	2.00€
matin et soir		3.00€

En cas de départ de l'enfant après 19h00, un montant forfaitaire de 2.00€ sera facturé. Pour tout renseignement, s'adresser au pôle de proximité de la communauté de communes à Saint-Malo-de-la-lande – tél : 02 33 76 85 00.

ÉTAT-CIVIL

Naissances :	le 16 mai	: Lila GUILLON	parents domiciliés	3 rue du Vieux Lavoir
	le 15 juin	: Augustin MARQUANT	parents domiciliés	La Boivinerie de Bas
	le 26 juin	: Sidonie DAUVIN	parents domiciliés	22 la Chardotterie
	le 10 juillet	: Luca MOURLON	parents domiciliés	12 la Martinière
Décès :	le 26 mars	: Jacqueline ROUX née BOURSE	90 ans	38 rue des Quarantaines
	le 03 avril	: Jean LETELLIER	78 ans	2 la Marinière
	le 03 avril	: Annick JOUVIN	68 ans	La Pichardière
	le 12 avril	: Thérèse PHILIPPE née LEPETIT	89 ans	14 route de la Mer
	le 19 avril	: Yvonne ROLLET née HAUSER	91 ans	La Trémaillerie
	le 13 mai	: Serge DESOULLE	85 ans	9 La Robinière
	le 03 juin	: Francis VALLÈS	82 ans	8 Le Degrat
	le 13 juin	: Daniel DENIS	65 ans	54 rue d'Agon
	le 24 août	: Béatrice SAINTANGE née COUBRUN	54 ans	10 rue de la Liette
Mariages :	le 20 mai	: Séverin LE BREUIL et Bérengère RIVOAL		Manoir de Gonnevillie
	le 29 juillet	: Laurent K'DUAL et Stéphanie LEVAUFRE		13 La Chardotterie
	le 12 août	: Gilles BÉNARD et Cécile DELORME		20 route de la Mer
	le 16 septembre	: Lionel PASQUIER et Isabelle GUSMINI		4 La Chardotterie

VIVRE ENSEMBLE : ABOIEMENTS DES CHIENS

Très fréquemment, des plaintes sont déposées en mairie à propos d'aboiements intempestifs de chiens, en divers endroits de la commune, notamment la nuit et/ou en l'absence des maîtres. Il convient donc de rappeler pour la énième fois que ces aboiements sont une gêne pour le voisinage et ont déjà donné lieu à des amendes. Ils peuvent entraîner aussi des poursuites judiciaires.

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des Anciens aura lieu **le mercredi 22 novembre, à 12h30**, à la salle des fêtes, route de la Louverie. Il est offert à toute personne âgée de 65 ans et plus. Les plus jeunes peuvent y participer moyennant une participation de 16€. Les personnes intéressées sont priées de **se faire inscrire à la mairie au plus tard le mercredi 15 novembre**. Une messe des anciens sera célébrée le même jour, à 11h30, à l'église de Blainville-sur-mer.

INFORMATION AUX CHASSEURS

Le président de la fédération départementale des chasseurs nous prie d'insérer le message suivant à l'adresse des chasseurs de Blainville-sur-Mer qui sont « dans l'obligation de ne pas tirer les poules faisanes sur l'ensemble du territoire de la commune pour la saison 2017-2018 ».

COMITÉ DE JUMELAGE

Nous avons accueilli nos jumeaux Zimmerbachois les 14, 15 et 16 juillet. Afin d'assurer la relève des générations et de pérenniser un jumelage établi en 1983, les Blainvillaises et les Blainvillais intéressés par les activités de cette association sont invités à se faire connaître en mairie. **Une assemblée générale du comité de jumelage aura lieu, à la mairie, le mardi 24 octobre 2017 à 20h30.**

ENQUÊTE STATISTIQUE SUR L'HISTOIRE DE VIE ET LE PATRIMOINE DES MÉNAGES

L'INSEE réalise, entre le 25 septembre 2017 et le 31 janvier 2018, l'enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages.

L'enquête permet de comprendre de quelle façon se constitue et se transmet le patrimoine en interrogeant les ménages sur leur histoire personnelle. Elle vise ainsi à décrire les biens immobiliers, financiers et professionnels possédés par les ménages, ainsi que leurs emprunts. Réalisée à l'échelle européenne depuis 2010, l'enquête permet des comparaisons internationales. Pour certains ménages, cette enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014 ou 2015. La réinterrogation des mêmes ménages permet de mesurer l'évolution du patrimoine et de sa composition.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Une enquêtrice de l'INSEE chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

RÉSEAU MIMO

Une connexion au réseau MiMo fournit un accès à Internet à haut débit et peut également proposer un service de téléphonie fixe ainsi qu'un service de vidéoclub en ligne. La connexion au réseau MiMo passe par une antenne qui est fixée sur le toit de l'abonné par un installateur agréé. Dans certains cas, cette installation est rendue impossible par des obstacles situés entre le relais et le domicile du client. Celui-ci a alors la possibilité de bénéficier d'une subvention pour souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès à Internet par satellite.

Pour obtenir des informations complémentaires, vous pouvez contacter Manche Numérique par téléphone au 02 33 77 83 60 ou sur le site www.manchenumerique.fr.

RÔLE DE L'UDAP DE LA MANCHE EN MATIÈRE DU CONSEIL ARCHITECTURAL

L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Manche (UDAP) est un service de la Direction régionale des affaires culturelles de Normandie.

Les deux Architectes des bâtiments de France (ABF) de l'UDAP de la Manche assistés de deux techniciens des bâtiments de France sont à la disposition de tout citoyen ayant un projet élaboré ou ressentant le besoin de conseils préalables.

Les deux ABF assurent des permanences à Saint-Lô, Granville, Avranches, Coutances, Cherbourg-en-Cotentin et au Mont-Saint-Michel.

Des fiches conseils réalisées par les UDAP de Normandie sont à la disposition du public. Ces fiches ont pour objectifs de favoriser la qualité architecturale et urbaine, de sensibiliser sur les caractères spécifiques des territoires et d'informer le public sur les démarches administratives et ce, en amont de la phase administrative d'instruction des dossiers.

Retrouvez l'intégralité des fiches conseils en suivant le lien ci-dessous :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Normandie/Ressources/Les-fiches-conseils-des-UDAP-du-Calvados-de-la-Manche-et-de-l-Orne>